

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 02 Juin 2015

L'an deux mille quinze, le deux du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAZINGUE, Maire de la commune suite à la convocation du 27 mai 2015.

Etaient présents : M. Jean-Pierre MAZINGUE, M. Joël DEHOVE, Mme Ludivine JOVENIAUX, Mme Séverine DELOBELLE, M. Alain CLOEZ, Mme Corinne BRUYER, M. Paul CANION, Mme Maryse CARLIER, Mme Roxane GHYS, M. Cédric GREVIN, M. Christian JEUNE, Mme Alice NAVEAU, M. Jean-Léon NOISETTE, M. Geoffrey PAUL, Mme Josy PICCOLI.

Etaient excusés et ayant donné procuration : M. Daniel RONCHIN a donné procuration à M. Alain CLOEZ, M. Gilles DE MACEDO a donné procuration à Mme Séverine DELOBELLE.

Etaient absents : M. Guy FACQ, M. René LECUYER.

Secrétaire de séance : Mme Maryse CARLIER.



ORDRE DU JOUR

- 1° Marché de fourniture de gaz naturel pour 10 bâtiments de la commune - choix du fournisseur
- 2° Débat relatif au PLUI
- 3° Désignation d'un conseiller délégué pour la mission « Centre de loisirs sans hébergement été »
- 4° Questions diverses
- 5° Informations diverses

1° - Marché de fourniture de gaz naturel pour 10 bâtiments de la commune : choix du fournisseur :

Un appel d'offres a été lancé le 12/05/2015 pour la fourniture de gaz naturel pour 10 bâtiments communaux.

Le marché est estimé à 60.000 M³ par an.

La durée du marché prévu était de 36 mois avec prise d'effet au 01/07/2015.

Les critères d'attribution étaient :

- le prix	70 %
- les références	20 %
- la qualité des services proposés	10 %

5 sociétés ont marqué leur intérêt en sollicitant des informations complémentaires :

EDF Collectivités
GDF Suez
GAZ de Bordeaux
ENI
DOUBLETRADE (INTISCIA)

Une seule offre a été déposée : EDF Collectivités.

La commission des appels d'offres s'est réunie le 01/06/2015.

Alain CLOEZ, adjoint aux travaux, présente l'analyse détaillée et comparative qui aboutit au constat que la proposition tarifaire est supérieure de plus de 10 % au tarif actuellement pratiqué par le fournisseur (GDF Suez) ; en conséquence, il propose au nom de la commission de ne pas retenir l'offre d'EDF Collectivités.

Il précise que - parallèlement à la recherche de tarifs compétitifs - des efforts sont à faire et des actions seront menées pour réduire les consommations d'énergie et surtout éviter tout gaspillage

Le Maire, tout en considérant que la procédure n'est pas infructueuse, propose au Conseil Municipal de déclarer celle-ci sans suite pour motif tiré de l'intérêt général, à savoir l'absence de concurrence effective dans un secteur concurrentiel.

Le Maire précise que l'entrée en vigueur de la nouvelle législation obligeant un appel d'offres est le 1^{er} janvier 2016.

La proposition de déclarer la procédure sans suite est soumise au vote du Conseil Municipal.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	17
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

2° Débat relatif au PLUI :

Le Maire souhaite recueillir préalablement au vote en assemblée plénière de la Communauté de Communes l'avis du Conseil Municipal quant au transfert de la compétence « urbanisme » à la CCPM.

Il rappelle que le Plan d'Occupation des Sols (POS) vient à expiration au 31/12/2015.

Il doit lui être substitué soit un Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

Les dispositions de la loi ALUR prévoit le transfert automatique des compétences à partir du 27/03/2017 sauf opposition d'une minorité de blocage (25 % des communes représentant au moins 20 % de la population, qui pourrait être porté dans un projet modificatif à 50 %).

Il est, par contre, possible de transférer la compétence volontairement par délibération concordante de la Communauté de Communes et des 2/3 des Conseils Municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale.

Ce transfert volontaire évite à la commune de lancer sa propre étude pour l'élaboration de son PLU.

Il s'ensuit un débat « ouvert » quant au choix à opérer

Geoffrey PAUL et Roxane GHYS ayant participé à une réunion d'informations sur ce sujet font part des différents arguments présentés.

Il est, d'une part, considéré que ce transfert constitue une perte de pouvoir de la commune et du Maire (même si celui-ci restera le signataire des permis de construire) mais, d'un autre côté, le PLUI s'inscrit dans un périmètre plus large d'aménagement du territoire et permet de peser d'avantage dans le SCOT (Schéma de COhérence Territoriale).

Des éléments financiers sont également évoqués : prise en charge des études par la Communauté de Communes...

A l'issue de ce débat, le Maire souhaite recueillir un avis consultatif du Conseil Municipal.

Votants	17
Abstentions	8
Favorables au PLUI	9

3° **Désignation d'un conseiller délégué pour la mission « Centre de loisirs sans hébergement été » :**

Dans le cadre des missions ponctuelles confiées à un conseiller délégué et dont le financement est assuré par une quote-part prélevée sur les indemnités du Maire et des adjoints, il est proposé de désigner un conseiller délégué pour la mission « Centre de loisirs sans hébergement été ».

Le Conseil Municipal s'étant déjà prononcé favorablement à cette création de conseiller délégué, le Maire informe le Conseil Municipal de la désignation de M. Jean-Léon NOISETTE qui avait déjà assuré cette mission avec succès l'année précédente.

La mission prendra effet au 1^{er} Juillet 2015 pour une période de 3 mois.

4° **Questions diverses :**

Cédric GREVIN, en sa qualité de président de l'association des sociétés podéennes, informe le Conseil Municipal que l'association a acquis une friteuse et un bar qui seront mis à la disposition de l'ensemble des associations.

Il sollicite un local sécurisé pour entreposer ce matériel.

Il est proposé dans l'immédiat de le stocker dans une partie disponible des locaux de la Société « DECORS FINS », rue de la République.

5° **Informations diverses :**

-a) Manifestations :

Séverine DELOBELLE, adjointe à l'animation de la vie locale, et Joël DEHOVE, adjoint en charge des commémorations, informent des prochaines manifestations et sollicitent les membres du Conseil Municipal pour la distribution à l'ensemble de la population des fiches d'informations et d'inscriptions à ces différentes manifestations (Feux de la St Jean le 26/06/2015, concours des maisons fleuries le 04/07/2015, repas « moules frites » le 11/07/2015 et brocante nocturne le 18/07/2015).

b) Fibre optique :

Geoffrey PAUL a participé à une réunion relative à l'arrivée de la fibre optique. La note de synthèse faite à ce sujet est adressée à chaque membre par fichier joint. Les travaux débiteront en janvier 2016 et devraient s'achever fin 2020. La commune de Poix du Nord entre dans le périmètre retenu.

c) Commission « Sécurité/circulation/stationnement » :

Alain CLOEZ informe les membres du Conseil Municipal que 2 réunions d'informations et d'échanges ouvertes à la population se dérouleront à la Salle des Fêtes les 08/06/2015 et 22/06/2015.

L'objectif est de présenter la synthèse de travaux et propositions de la commission, de recueillir les remarques, avis, propositions de la population afin d'élaborer ensuite un plan de circulation et de stationnement et de décider de mesures de sécurité nécessaires.

d) Accessibilité : Présentation de la synthèse et des échéances pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux.

M. Kévin VERMEULEN du cabinet ACCESMETRIE n'ayant pu honorer la réunion du 22/05/2015 présentera les conclusions le lundi 6 juillet à 19 heures.

e) Ateliers municipaux :

Le Maire évoque le très important cambriolage survenu dans la nuit du 23 au 24 mai 2015 aux ateliers municipaux.

Une plainte a été déposée, l'enquête est en cours et un rendez-vous d'expertise des assureurs est programmé le lundi 22/06/2015.

Une quarantaine d'équipements et matériel ont été volés, le chiffrage du préjudice exact est en phase d'élaboration.

Plusieurs cambriolages de cette nature se sont produits dans la région à dates proches.

Monsieur le Maire déclare la séance close à 22 h.